

Règlement du Concours : Chant Traditionnel

(2008)

Trophée Dastum Bro Gerne

Organisation :

Article 1 – Le concours est organisé par le Festival de Cornouaille avec l'aide de DASTUM bro Gerne et de B.A.S. Penn Ar Bed.

Article 2 – La date et le lieu du concours sont indiqués sur le site Internet du Festival de Cornouaille et sur les programmes et dépliants.

Conditions de participation :

Article 3 – Le concours de chant(s) à écouter est ouvert aux chanteurs solistes.

Article 4 – Le concours de chant à danser est ouvert aux duos et ensembles de chanteurs sous les formes traditionnelles de : "kan ha diskán", "chant à répondre" ou autres.

Déroulement du concours :

Article 5 – Tout chanteur peut se présenter dans les deux épreuves du concours.

Article 6 – Le répertoire doit provenir des terroirs de Basse ou Haute Bretagne, que ce soit en langue bretonne, gallèse ou française (éventuellement mixte).

Article 7 – La durée de chaque prestation ne devra pas excéder 10 minutes, installation comprise.

Article 8 – Le concours sera sonorisé, le réglage de la sonorisation se fera rapidement juste avant la prestation.

Dotation du concours :

Article 9 – Le concours est doté de lots divers pour chaque épreuve.